

# MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 31 Mai 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 31 mai 2023

ID Télétransmission: 083-218301372-20230530-lmc1203226-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 31/05/2023

## **DELIBERATION**

# **SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2023**

## N° 2023/385/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du "Programme des 5 000 équipements sportifs proximité" au titre de 2023 pour la réalisation de 4 opérations communales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice : 59

Présents: Absent(s): Excusé(s): 0 Procuration(s): 14

44

30 Non votant(s): Quorum nécessaire :

## Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

#### **ADJOINTS PRESENTS:**

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

# **CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:**

Madame Geneviève LEVY, Madame Katia BIZAT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

#### **ABSENTS REPRESENTES:**

Madame Virginie PIN donne pouvoir à Madame Caroline DEPALLENS, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Martine BERARD, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Monsieur Jean-Charles BROCHOT donne pouvoir à Monsieur Guy LE BERRE, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN

# **ABSENTS:**

Monsieur André DE UBEDA

Fin 2021, le Gouvernement français a décidé d'engager un plan massif de création d'équipements sportifs innovants et de proximité afin de favoriser la pratique sportive, au plus près des usagers.

Porté par l'Agence Nationale du Sport (ANS), le dispositif « 5 000 nouveaux équipements sportifs » vise à permettre aux collectivités territoriales de proposer des projets dès 2022, que l'Etat financerait *a minima* à 50%.

Ce dispositif entendait privilégier d'ici 2024 les terrains à proximité immédiate des lieux de vie ou de travail et répondre ainsi aux besoins du quotidien de manière fine et concrète. De plus, les disciplines émergentes ont vocation à être soutenues par ce dispositif car il s'agissait de faire évoluer et de diversifier la pratique sportive.

Au titre de l'année 2023, il a été décidé que ce plan se poursuivrait, à destination des collectivités et des associations à vocation sportive, en vue de corriger les inégalités sociales et territoriales.

Aussi, au regard de la programmation des investissements communaux 2023, 4 projets de la Ville ont été identifiés comme éligibles à un soutien de l'ANS, à savoir :

1/ création d'un plateau multisports à La Beaucaire (129 650 € HT, soit 155 580 € TTC),

2/ création d'un plateau multisports à Sainte Musse (86 500 € HT, soit 103 800 € TTC),

3/ création d'une nouvelle rampe de skate sur les Plages du Mourillon (52 530 € HT, soit 63 036 € TTC),

4/ création d'un 2ème terrain extérieur de basket ball sur les Plages du Mourillon (35 880 € HT, soit 43 056 € TTC),

pour un total de 304 560 € HT (soit 365 472 € TTC).

Par conséquent, la Ville de Toulon a décidé de solliciter le soutien de l'ANS au titre du « Programme des 5 000 équipements sportifs » au taux le plus élevé possible (80%) pour les 4 opérations susmentionnées programmées en 2023.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 mai 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le 22 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 mai 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du « Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité » au titre de 2023 pour la réalisation de 4 opérations communales susmentionnées, au taux le plus élevé possible,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**SIGNE**: Josée MASSI, Maire

**SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du "Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité" au titre de 2023 pour la réalisation de 4 opérations communales

Date de transmission de l'acte :

31/05/2023

Date de réception de l'accusé de

31/05/2023

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1203226 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230530-lmc1203226-DE

Date de décision :

30/05/2023

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions